

Une nouvelle grille de carrière des agents de catégorie C ...

Le 27 mai 2013, Solidaires Fonction Publique vous donnait ses premières impressions sur la grille de rémunération des agents de catégorie C proposée par le ministère de la Fonction publique dans le cadre des « mesures d'urgences applicable au premier janvier 2014 ».

Le document fourni était plus que synthétique puisqu'il ne présentait que les bornages de début et de fin de grade (attribution de 7 ou 8 points d'indices) des différentes échelles de rémunération. Pour Solidaires Fonction publique, même s'il ne s'agissait que de répondre à des mesures d'urgence faites pour arrêter la spirale infernale que constitue la « course au SMIC » et le défaut de revalorisation de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, l'évolution proposée, nettement insuffisante, ne pouvait être acceptable...

Lisez la suite de ce tract ci-dessous.